

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2018

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme M. LAFFORGUE par Mme MM. SALLES – Mme J. FOURGEUX par M. P. SEDARD – M. C. GHIS par M. JM. GUILBOT – Mme M. FLEURY par Mme G. RACKELBOOM – M. BAFFIE par M. Y. LERAY – Mme C. KOZAK par M. G. ALAPETITE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. D. VIGNEULLE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme KD. MAKOUTA par M. F. PERIDON – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Monsieur Rudy TCHIKAYA a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLÉGATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Voir liste annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le transfert de propriété, au profit du Département de Seine et Marne, à titre gracieux, du terrain d'assiette du Collège « Les Aulnes »
- ATTRIBUE une subvention financière exceptionnelle aux associations Sénart Triathlon, pour l'organisation du Run and Bike et Passion Synchro, pour l'acquisition d'une sono marine.
- ATTRIBUE une subvention financière exceptionnelle à l'association Chœur Variatio pour l'organisation de concerts dans le cadre des commémorations du centenaire de la guerre 14/18.
- ACCEPTE la mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP
- MODIFIE le pourcentage de l'Indemnité Spéciale mensuelle de Fonction du chef de service de la Police Municipale
- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal
- APPROUVE la convention d'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement Départemental (FSL) afin d'aider les familles combs-la-villaises en difficulté
- APPROUVE les conventions de partenariat pour la mise en place d'actions éducatives entre l'Inspection de l'Education Nationale, les écoles, les collèges et les services municipaux

Le Maire

Guy GEOFFROY